

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
10440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2016_13_13**

L' an deux mille seize , le vendredi 09 décembre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 02 Décembre 2016

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

Objet : Motion Mission Locale

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Monsieur Frédéric NOËL

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire présente et lit aux membres du Conseil Municipal, la Motion présentée par les 43 missions locales de la Région Nouvelle Aquitaine.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Les élus locaux, administrateurs des 43 Missions Locales de la Nouvelle Aquitaine, proposent de prendre une motion commune visant à alerter les Pouvoirs Publics et les financeurs sur la situation délicate du service public d'accompagnement des jeunes 16/25 ans, véritable réseau de compétences, essentiel pour la cohésion sociale et la dynamique économique des territoires.

Le réseau des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine, ce sont :

- 1 300 salariés accompagnant chaque année plus de 104 000 jeunes de 16 à 25 ans dont 42000 nouveaux accueils par an.
- 6 600 emplois d'avenir signés sur une année et près d'un jeune sur deux en sortie positive.
- 7 500 jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie jeunes depuis sa mise en œuvre.
- 33 600 jeunes en emploi et 16 700 jeunes en formation sur les 12 derniers mois....

Les élus dénoncent, l'arrêt brutal des emplois d'avenir sans concertation ni anticipation mettant en péril la confiance instaurée avec les jeunes mais également avec le monde économique, résultant d'un long et profond travail de partenariat, et alors que depuis début 2016, l'accent est mis sur l'atteinte et le dépassement des objectifs. C'est également le travail engagé, bien amont, par les conseillers sur le terrain, qui est annihilé.

De plus, cette décision intervient dans une période où les Missions locales voient leurs subventions diminuer et accusent pour nombre d'entre elles, d'importants retards de paiement, ce qui les met en difficulté, et peut conduire à ne plus pouvoir répondre aux demandes des jeunes, des entreprises et aux exigences de résultats.

Ils réaffirment la volonté et la capacité des Missions Locales à être de véritables partenaires pour l'Etat, la Région, et le monde socio-économique et leur refus de les voir reléguées au rang de simples prestataires de service, affectés à l'exécution de mesures ponctuelles décidées

AR PREFECTURE

016-211602362-20161209-D_2016_13_13-DE
Recu le 16/12/2016

unilatéralement.

Les élus signataires souhaitent que soit garantie, dans ce contexte et pour l'avenir, une prise en compte des spécificités et des besoins des territoires qu'ils représentent. Cela impose des concertations approfondies pour le déploiement ou pour l'arrêt de toute mesure concernant les jeunes. Organisées en amont ces concertations permettront d'envisager et de préparer dans les meilleures conditions, les priorités de 2017.

La jeunesse doit rester une priorité du gouvernement et cela nécessite le respect du travail des professionnels qui œuvrent en leur faveur, des moyens humains et financiers suffisants et une réelle concertation du réseau en amont des mesures prises en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les élus, administrateurs des Missions Locales de la Région, invitent tous les élus locaux à signer cette motion afin de traduire leur large soutien aux Missions Locales.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE la Motion ainsi présentée ;
- PRECISE que les élus de Mouthiers, par le biais de leurs représentants au sein de la future agglomération, défendront cette association, incontournable sur le territoire et souhaite que cette association soit soulagée de frais de fonctionnement (loyer...) qui n'existe pas dans les autres départements.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/12/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 16 DEC. 2016

Le Maire,

Michel CARTIERET

